

Montpellier, le 10 février 2012

Vague de froid : suspension temporaire de la chasse aux oiseaux de la famille des turdidés (grives, merles)

Les conditions climatiques particulièrement rigoureuses sont préjudiciables pour les oiseaux de la famille des turdidés. Ces oiseaux rencontrent des difficultés pour s'alimenter et se déplacer les rendant alors plus vulnérables à la chasse.

Ainsi afin d'assurer la protection de ces oiseaux affectés par la vague de froid, il a été décidé, par arrêté préfectoral que :

la chasse aux turdidés (grive draine, grive litorne, grive mauvis, grive musicienne et merle noir) **est suspendue provisoirement du jeudi 9 février au jeudi 16 février 2012 au soir inclus.**

Communiqué de presse